



# Les éoliennes pas menacées au Conseil

## ESSERTINES

Un conseiller voulait interdire toute construction de plus de 60 m. Ses collègues ne l'ont pas suivi.

L'organe délibérant d'Essertines-sur-Rolle n'a pas adhéré à la proposition de Jacques Chabloz, mardi soir. Le conseiller général suggérait une modification du règlement du Plan d'affectation communal qui date de 1990. Elle aurait interdit toute construction de plus de 60 mètres sur le territoire communal. Jacques Chabloz avait assuré, lors d'un précédent Conseil, que sa proposition ne visait pas le projet éolien en particulier.

Les conseillers généraux ont refusé que sa proposition soit prise en considération et transmise à l'exécutif pour étude.

La commission ad hoc, chargée de rapporter, a donné des arguments imparables. «Bien que le texte ne nomme pas directement les éoliennes, force est de constater qu'interdire toute construction de plus de 60 mètres revient à empêcher le projet éolien», a relevé sa rapporteuse.

Or, prononcer une telle interdiction «va à l'encontre des objectifs des lois fédérale et cantonale sur l'énergie qui visent à développer les énergies renouvelables.» En outre, le Plan directeur cantonal, qui a un effet contraignant sur les communes, mentionne Essertines-sur-Rolle comme site appelé à accueillir des éoliennes.

En marge de leur rapport, les commissaires ont émis le souhait qu'une commission chargée de suivre, rapporter et informer sur l'ensemble du dossier du projet éolien soit nommée. Objectif: «Favoriser un dialogue apaisé» à ce sujet au sein du Conseil général.